



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PUCA

plan
urbanisme
construction
architecture



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



**CONVENTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE COLLABORATION DE RECHERCHE RELATIVE
AU PROJET DE RECHERCHE POPSU TERRITOIRES DANS LA COMMUNE DE CAUMONT SUR AURE (CALVADOS)**

Entre :

LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) « EUROPE DES PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBAINS » (EPAU),
N° de SIRET : 189 209 117 000 10 Code APE 711Z), dont le siège est situé à La Grande Arche – Paroi Sud,
92055 La Défense Cedex, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-Baptiste Marie,

Ci-dessous désigné « **Le GIP** »

Et :

L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE,
Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Dont le siège est situé Esplanade de la Paix – CS 14032 - 14032 Caen Cedex 5,
N° Siret 191 414 085 000 16 – Code APE :8452Z,
Représentée par Monsieur Lamri ADOUI, son Président,

Ci-dessous désignée « **Le Titulaire** »

Le GIP et le Titulaire sont ci-après individuellement désignés par « **partie** » et collectivement par « **parties** ».

Article 1 : OBJET

1.1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'exécution et de financement du programme de recherche POPSU Territoires dans la commune de Caumont sur Aure, ci-dessous désigné « Le Projet ».

Le Projet implique la réalisation d'une étude de cas et sa valorisation par une équipe de recherche, en collaboration avec la ou les collectivités territoriales concernées. Il s'inscrit dans le programme de recherche POPSU Territoires, au sein duquel d'autres études de cas sont menées.

Le Projet est réalisé sous la responsabilité scientifique de : Pierre Bergel, ci-dessous désigné « le Responsable scientifique ». Le Responsable scientifique est membre de l'établissement Titulaire de la présente convention.

1.2. Cadre de l'action

Lieu de convergence des milieux de la recherche, des élus et des acteurs, la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux villes et aux territoires. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances établies sur les territoires et en assure la diffusion auprès de publics divers.

Le programme POPSU Territoires vise à appuyer la recherche urbaine française dans sa compréhension des dynamiques contradictoires des petites villes et des ruralités. Le programme est opéré par le GIP, en partenariat avec le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), service de recherche et d'expérimentation des ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et de la Culture.

Le Projet proposé par le Titulaire a été sélectionné par un jury composé de chercheurs, d'élus, de professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi que de personnalités qualifiées qui s'est tenu en ligne le 10 décembre 2020. 53 candidatures ont été évaluées par ce jury, recueillies à la suite d'un appel à projets national, lancé le 10 juillet 2020, intitulé « Petites villes et campagnes au cœur d'un nouveau récit territorial ». Le cadre problématique et de réalisation du programme est précisé dans le texte de la consultation ayant permis la sélection des équipes de recherche, annexée à la présente convention (annexe n°1).

Article 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

2.1. Engagements du Titulaire

Le Titulaire s'engage à :

- réaliser et valoriser le Projet selon les délais et les modalités prévus par la présente convention et par le projet déposé en réponse à la consultation, annexé à la présente convention (annexe n°2). Il respecte ce faisant les exigences théoriques, méthodologiques et déontologiques de toute recherche académique construite en collaboration avec des acteurs ;
- organiser les événements et réaliser les livrables mentionnés au point 2.2 de la présente convention ;
- affecter la subvention prévue par la présente convention à la réalisation exclusive du Projet ;
- Échanger tout au long de la mise en œuvre du Projet avec les représentants et élus de la commune de Caumont-sur-Aure ;
- participer aux initiatives organisées par le GIP autour du programme POPSU Territoires (qui pourront prendre la forme de films, expositions, forums ou autres moyens de communication au choix du GIP ; la présente stipulation valant usage à titre gratuit des éléments de propriété intellectuelle correspondant dès lors qu'ils ont été financés ou cofinancés au titre des présentes). Dans la mesure du possible, le Titulaire s'engage à participer aux initiatives organisées par les autres équipes de recherche impliquées dans le cadre du programme POPSU Territoires ;
- ne pas communiquer, de sa propre initiative, sur les résultats du Projet (lors d'événements ou à travers tout type de publication en particulier) sans en informer préalablement le GIP. Plus généralement, le Titulaire s'engage à informer le GIP de l'avancée du Projet (et notamment des éventuels retards pris son exécution) ;
- communiquer, sous réserve des conditions définies ci-dessus, auprès des acteurs locaux à propos des avancées et des résultats du Projet ;
- mentionner l'insertion du Projet dans le programme POPSU Territoires dans ses propres actions de communication et ses publications sur le Projet et ses résultats. En cas de publication d'un ouvrage,

les logotypes du programme POPSU Territoires, du PUCA et des ministères de tutelle devront être apposés sur la couverture, après accord de ces derniers.

2.2. Livrables

Le Titulaire organisera les événements et réalisera les livrables prévus dans la consultation (annexe n°1), soit au moins :

- une synthèse concise de l'étude de cas (environ 50 000 signes) ;
- une annexe à la synthèse concise de l'étude de cas, rassemblant le matériel de l'étude de cas ;
- une note de recommandations pour l'action, synthétique, à l'attention des élus dans la perspective d'éclairer l'action publique ;
- un séminaire de co-production des résultats de l'étude six à dix mois après le début des travaux, associant les élus locaux ;
- une dissémination des résultats auprès de la société civile et des habitants.

2.3. Engagements du GIP

Le GIP s'engage à :

- verser au Titulaire une subvention pour la réalisation du Projet ;
- assurer le suivi du Projet et garantir son intégration dans le programme POPSU Territoires, notamment en favorisant les échanges entre équipes de recherche impliquées dans le programme ;
- organiser des partenariats et des événements scientifiques permettant la valorisation du Projet ;
- valoriser l'ensemble des productions liées au Projet sur un site internet en accès libre.

Article 3 : MODALITÉS DE COLLABORATION

3.1. Coordination du programme par le GIP

Le GIP assure le suivi du Projet, de façon à en garantir l'exécution, la valorisation et la qualité scientifique. En aucun cas cette coordination ne conduit le GIP à pouvoir être considéré comme étant un acheteur public en l'espèce : il s'agit bien d'un projet porté par le titulaire et financé par le GIP dans le cadre des présentes. Cependant, le niveau de qualité du programme POPSU Territoires en justifie les exigences rappelées au sein des présentes.

La gouvernance du programme est assurée par un Conseil stratégique et une équipe permanente sous l'autorité d'un Directeur de programme.

Le Directeur de programme est chargé de suivre la présente convention. Il certifiera son exécution.

Le Conseil stratégique est composé d'élus locaux, de représentants de l'État, de responsables de services des métropoles, de chercheurs et de personnalités qualifiées. Instance d'orientation des travaux de recherche, il porte une vision globale et assure la cohérence entre les différents programmes POPSU. Le président du Conseil stratégique assure plus particulièrement le suivi du programme POPSU Territoires, en collaboration avec le Directeur de programme.

Avant publication, les livrables que le Titulaire s'engage à produire sont évalués par un ou plusieurs membres du Conseil stratégique POPSU. Ceux-ci émettent des avis et recommandations. Avant publication, le GIP effectue une relecture éditoriale de ces livrables.

3.2. Composition de l'équipe de recherche



Le Projet est exécuté sous la Responsabilité Scientifique de :

- Pierre Bergel, Professeur de géographie sociale et urbaine, UMR CNRS ESO 6590

En collaboration avec (autres membres de l'équipe de recherche) :

- Dima EL Khouri (docteur en Géographie, Université de Caen-Normandie)
- Alice ROUYER (Maître de Conférences en Géographie, Université de Caen-Normandie).

En association avec la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM) du Calvados, qui contribue au programme de recherche en allouant des moyens humains à titre gracieux.

Si l'équipe de recherche implique des membres d'un établissement autre que celui représenté par le Titulaire, le Titulaire devra conclure avec ces établissements, et sous l'égide du Responsable Scientifique, un accord précisant :

- La répartition des tâches, des moyens humains et financiers et des livrables ;
- Le partage des droits de propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre du Projet.

Le Responsable Scientifique adressera au GIP une copie de cet accord ou, à défaut, une attestation signée des autres établissements de rattachement des chercheurs impliqués dans le Projet certifiant que l'accord a été signé, précisant la date de sa signature et attestant de sa compatibilité avec les dispositions de la présente convention, et ce, dans le délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention. Un tel accord devra obligatoirement comporter en annexe une copie des présentes et prévoir l'engagement par les parties du respect des présentes.

Article 4 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

4.1. Propriété sur les productions liées au Projet

Le GIP ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle à l'issue du Projet.

Les données, définies comme toutes les informations brutes issues du Projet, les résultats, définis comme l'ensemble des informations issues du traitement des données obtenues dans le cadre du Projet et les productions liées au Projet définies comme étant notamment des films, documents, ouvrages, évènements, sites internet, bases de données sont la propriété du Titulaire qui est libre de les exploiter, y compris à des fins commerciales, et de les protéger, à ses frais, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le savoir-faire mis en œuvre par le Titulaire pour la réalisation du Projet ainsi que toute amélioration qui pourrait y être apportée, restent sa propriété.

L'intervention du GIP n'a pas pour effet de conférer un quelconque droit de propriété au GIP sur les données, les productions et les résultats issus du Projet tels que ci-avant définis.

Le GIP n'est ni propriétaire ni copropriétaire des productions liées au Projet. Mais il en a un droit d'usage au sens des stipulations ci-avant exposées au point 2.1. et ci-après au point 4.2.

4.2. Utilisation des productions liées au projet par le GIP

En vue de communiquer sur les objectifs généraux du Projet, ses enjeux et ses résultats, d'opérer des croisements entre les travaux menés au sein du programme POPSU Territoires ou pour assurer la promotion du Projet, le GIP bénéficie sur les productions liées au Projet (films, documents, ouvrages, évènements, sites internet, bases de données, etc.) des droits suivants :

- droits d'utilisation et d'exploitation, sous toutes formes, connues et inconnues ;

- droits de reproduction, par tous moyens et sur tous supports, connus et inconnus ;
- droits de représentation, de communication au public par tous procédés, connus et inconnus ;
- droits d'adaptation, modification, traduction, évolution, adjonction, suppression, de tout ou partie des productions issues du projet ;
- droits d'incorporation, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer ;
- et, d'une manière générale, toutes les prérogatives patrimoniales de l'auteur sur sa création.

Cette licence non exclusive est concédée à titre gratuit pour un usage non commercial, pour le monde entier et pour toute la durée de protection légale.

Le GIP, en tant que de besoin et avec l'accord préalable du Titulaire, pourra faire réaliser par des tiers tout ou partie des opérations jugées utiles et nécessaires dans ce cadre.

Le GIP s'engage à strictement respecter les droits moraux du ou des auteurs, en faisant notamment figurer leur(s) nom(s) dans toutes les publications utilisant des données et des résultats produits par leur(s) soin(s). Inversement, le Titulaire s'engage à rappeler clairement le financement au titre du programme POPSU Territoires lorsqu'il promeut les réalisations financées au titre des présentes.

Le GIP peut sans qu'il soit besoin du moindre avenant aux présentes déléguer à l'État (au travers le Plan Urbanisme Construction Architecture) les droits visés au présent article de la convention.

4.3. Garantie de jouissance paisible

Le Titulaire garantit au GIP la jouissance paisible des résultats. Il garantit contre toute action en contrefaçon et en conséquence, il prend à sa charge tous dommages et intérêts auxquels le GIP pourrait être condamné à ce titre.

Article 5 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

5.1. Montant de la subvention

Le GIP accorde au Titulaire une subvention d'un montant de trente-mille euros (30 000 €). Les versements seront facturés sans application de TVA. En effet, le soutien financier ne constituant pas la contrepartie totale ou partielle d'une livraison de biens ou d'une prestation de services, au sens de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40-20120912 (absence d'opération individualisée au profit du GIP, conféré article 4.1.), elle n'est pas soumise à la TVA.

La nature des dépenses engagées par le Titulaire pour la réalisation du Projet devra être conforme au budget prévisionnel présenté dans le projet annexé à la présente convention (annexe n°3).

Le comptable assignataire est le comptable du GIP.

5.2. Conditions de paiement

Les tranches de financement seront attribuées de la façon suivante :

- 40 % à la signature de la convention (le mandatement des sommes devant être assuré dans un délai maximal de 60 jours après signature des présentes) ;
- 60 % à la livraison de la synthèse concise de l'étude de cas visée à l'article 2.2 de la présente convention.

5.3. Durée de la convention

La date de commencement des travaux est fixée au 19 avril 2021

La présente convention se termine au 18 avril 2023 (2 ans plus tard).

L'étude de cas doit être réalisée dans les douze mois suivant la signature de la présente convention. Cette dernière s'étend sur douze mois complémentaires de façon à permettre la valorisation de l'étude de cas une fois celle-ci terminée.

5.4. Évaluations

Le GIP se réserve le droit de faire procéder à l'évaluation scientifique, technique et économique du projet à mi-parcours et à la fin des travaux. Si elle est décidée, cette évaluation sera réalisée à la charge du GIP.

5.5. Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif, ou de modification substantielle sans l'accord écrit du GIP des conditions d'exécution de la convention par le Titulaire, le GIP peut suspendre ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention, ou exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

5.6. Avenants

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1.

5.7. Résiliation - litiges

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée, avec accusé de réception, à moins que dans ce délai la partie défaillante ait satisfait à ses obligations ou ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

Aucune résiliation ni aucune action en Justice, ni aucune sanction ne peuvent être engagées, sauf urgence, par une partie contre l'autre, sans échange contradictoire avec au minimum une réunion de conciliation, en présentiel ou en visioconférence, organisée dans un délai de quinze (15) jours.

Fait à Paris, en quatre (4) exemplaires originaux, le

Le Directeur Général du GIP,
Monsieur Jean-Baptiste Marie

Le Directeur Général
du Groupement d'Intérêt Public
Europe des Projets Architecturaux et Urbains

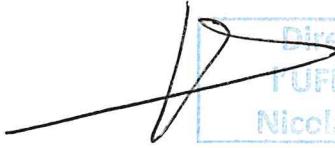
Jean-Baptiste-MARIE

Le Titulaire,
Monsieur Lamri ADOU
Président de l'Université
de Caen Normandie

Pr le Président et par délégation
Le Vice-Président
de la Commission
de la Recherche 6

Eric LEROY DU CARDONNOY

Visa du Directeur de l'UFR SEGGAT-Université de Caen Normandie :
Monsieur Nicolas LEPAPE

 Directeur de
l'UFR SEGGAT
Nicolas LE PAPE



Visa du Directeur d'ESO-Caen :
Monsieur Patrice CARO



Visa du responsable Scientifique :
Monsieur Pierre BERGEL



ANNEXE 1 : Programme de l'appel à projet POPSU
« Petites villes et campagnes au cœur d'un nouveau récit territorial »

Le programme complet est disponible en ligne sur le site : www.popsu.archi.fr/

Deux consultations, vingt villes étudiées

Une première consultation, lancée en juin 2018, a permis de désigner six projets de recherche-action lauréats. Ces recherches ont porté sur les fluctuations démographiques saisonnières à Marseillan (Hérault), sur les stratégies de développement territorial de Château-Thierry (Aisne) et de Rive-de-Gier (Loire), sur le modèle économique de Vitré (Ille-et-Vilaine), sur une démarche de marketing territorial initiée par l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), sur les stratégies de densification pavillonnaire à Saint-Loubès (Gironde), ainsi que sur la mobilisation des ressources foncières et immobilières dans le centre-ville historique de Briançon (Hautes-Alpes).

Une seconde consultation, lancée au printemps 2019 a permis de retenir 13 projets de recherche-action, dont les travaux sont en cours. Pour cette seconde session, les recherches portent sur la vacance commerciale en centre-bourg à Ambert (Puy-de-Dôme), l'impact de l'innovation numérique dans une petite commune rurale à Arvieu (Aveyron), les externalités socio-économiques d'un tiers-lieu à Digne-les-Bains (Alpes-de-Haute-Provence), la place de la jeunesse dans les dynamiques territoriales à Foix (Ariège), les stratégies de transformation d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à Lodève (Hérault), les impacts d'une fusion communale sur l'organisation spatiale, fonctionnelle, économique et sociale à Longuenée-en-Anjou (Maine-et-Loire), l'attractivité d'une petite centralité dans un territoire sous influence métropolitaine à Magny-en-Vexin (Val d'Oise), l'évaluation des effets d'un appel à projets urbains innovants dans une petite ville à Nozay (Loire-Atlantique), les conditions de transition d'un rayonnement scientifique international vers le développement d'un écosystème industriel local à Roscoff (Finistère), les conditions de développement d'un système alimentaire qui prenne en compte la justice sociale à Tournus (Saône-et-Loire), les mobilités durables dans une commune périurbaine peu dense à Villers-Semeuse (Ardennes), la résistance de l'industrie à Vire (Calvados) et l'accueil des parcours résidentiels des personnes âgées dans un territoire rural à Xertigny (Vosges).

L'ensemble des projets de recherche est consultable dans une version détaillée à ce lien : http://www.popsu.archi.fr/sites/default/files/nodes/actualites/1231/files/plaquettepopsuterritoires_0.pdf

Des problématiques spécifiques en réponse à des enjeux globaux

Le « fil rouge » du programme POPSU Territoires réside dans le recours aux méthodologies de l'étude de cas. En conséquence, les thématiques et les terrains explorés dans le cadre du programme seront librement arrêtés par les équipes de recherche. Ils rendront néanmoins compte des transitions démographiques, économiques, patrimoniales, environnementales, agricoles, numériques ou sociales des petites villes et des ruralités. Ils seront aussi ancrés dans les pratiques, usages et réflexions quotidiens des habitant·e·s et décideur·e·s, qui pourraient être exemplifiés par les questions suivantes : « Pourquoi la boulangerie a-t-elle fermé ? », « Pourquoi et comment une initiative citoyenne a-t-elle émergé ? », « Quels effets a eu l'installation d'une coopérative sur les filières locales ? », « Pourquoi cet immeuble s'est-il dégradé ? », etc. Ces thématiques et terrains devront faire l'objet d'une problématisation précise, qui permettra notamment l'insertion des phénomènes observés dans des dynamiques et des processus supra-locaux.

Le jury cherchera, en désignant les lauréats, à soutenir des travaux de recherche-action portant sur des thématiques qui n'ont pas été directement abordées dans les deux premières sessions du programme POPSU Territoires, de façon à construire un répertoire d'études de cas diversifiées et6 petites villes et campagnes au

cœur d'un nouveau récit territorial complémentaires. Nous avons notamment identifié les thématiques suivantes qui n'ont pas encore été explorées : les initiatives citoyennes, les liens petites villes/espaces ruraux et petites villes/métropoles, la production agricole et alimentaire, la sociologie et les modes de vie ruraux, le développement énergétique local, le tourisme, la gestion de la biodiversité, la transition écologique, le logement social, les enjeux sociaux, le renouvellement des représentations associées aux petites villes et aux espaces ruraux, notamment à la suite de la crise de la Covid-19, etc. Cette liste est indicative et non exclusive.

De même, le jury sera sensible à la diversité des situations géographique des recherches sélectionnées, avec notamment une attention particulière portée sur les projets prenant pour terrains les Outre-Mer français ainsi que des collectivités bénéficiaires du plan national Petites Villes de Demain.

Des études de cas coproduites tout au long de 2021

Le programme POPSU Territoires est construit sur un dispositif original, qui vise à créer une dynamique de collaboration entre des élu·e·s, des praticien·ne·s de la ville, des concepteur·rice·s, des chercheur·se·s de diverses disciplines et des citoyen·ne·s. L'association étroite des élu·e·s et acteur·rice·s techniques des villes, intercommunalités, et des services déconcentrés, au cœur de l'étude se fait tout au long du projet, et tout particulièrement à l'occasion d'un séminaire de co-construction, organisé localement : temps fort de la démarche POPSU Territoires, ces événements visent à co-produire l'étude de cas entre chercheur·se·s, décideur·se·s, praticien·ne·s et habitant·e·s par la mise en débat des résultats. Ils permettent d'affiner l'analyse des chercheur·se·s et de nourrir l'action publique locale.

Cette co-production de la recherche peut prévoir l'association de dispositif artistiques ou de médiation (photographie, théâtre, musique, audio-video, design, etc.) susceptibles de favoriser une appropriation de la démarche par les acteur·rice·s locaux.

Aussi, à la suite de la sélection des propositions par le jury, les élu·e·s et les chercheur·euse·s lauréat·e·s seront réuni·e·s pour un séminaire de lancement du programme. Le travail de recherche s'établira ensuite sur un an, courant 2021.

Le travail de recherche se structurera ensuite autour de plusieurs phases :

1) *Jusqu'en septembre 2021*, un travail préalable d'enquête, effectué par l'équipe de recherche, permettra de rassembler une documentation (réseau des protagonistes, documents diversifiés, éléments de contexte, etc.), d'engager le travail de terrain et de formaliser de premières analyses.

2) *À l'automne 2021*, à la faveur d'un séminaire de co-construction organisé sur chacun des sites retenus, l'étude de cas sera construite collectivement par les élu·e·s, les praticien·ne·s, les chercheur·se·s. Le processus de co-construction de l'étude de cas permettra la création d'un circuit-court de production des connaissances et de diffusion de celles-ci entre chercheur·se·s et décideur·se·s. Le séminaire articulera des analyses de sites avec le décryptage des enjeux du territoire, leur mise en débat et enfin leur mise en perspective vis-à-vis d'autres cas français ou étrangers. L'équipe de recherche coordonnera l'organisation scientifique de ce séminaire en lien étroit avec les équipes du programme POPSU. Elle s'assurera de la construction collective de l'étude de cas et, dans la mesure du possible, associera les habitant·e·s aux réflexions. Le séminaire fera l'objet d'une restitution, dont le format est souhaité dynamique et pédagogique, à même de nourrir l'action publique ; cette restitution peut être l'occasion de mobiliser des dispositifs artistiques ou de médiation innovants, en lien avec le territoire. Le plan de valorisation sera discuté lors de la réunion de lancement du programme.

3) *À partir de novembre 2021*, sera mené un travail de validation, d'écriture, de mise en forme, afin de transformer une analyse de terrain en études de cas pour identifier les potentiels et les mécanismes de changement.

Productions attendues

En sus de la construction du séminaire, sont attendues les productions suivantes :

Une synthèse concise de l'étude de cas (environ 50 000 signes, espaces compris) ;

En annexe de cette synthèse, **le matériau de l'étude de cas** (entretiens avec les acteurs, corpus

bibliographique, documents de terrain, etc.)

Une **note synthétique** à l'attention des décideur·euse·s dans la perspective d'éclairer l'action publique.

Budget

Une **subvention de 30 000 euros** sera allouée aux équipes lauréates pour la fabrication de l'étude de cas, du terrain et du séminaire de co-construction.

Une valorisation dans les territoires

La **valorisation du programme** s'appuiera sur la diffusion des études de cas, publiées sous la forme d'un dossier pédagogique et de divers supports didactiques à destination des élu·e·s, de leurs services et d'un public informé mais non spécialiste.

Des **supports audio-visuels pédagogiques et didactiques** qui synthétisent l'étude de cas et les diagnostics qui s'en dégagent seront réalisés par le Plan urbanisme construction architecture. Ils pourront mobiliser, le cas échéant, des prises de vue réalisées par les chercheur·euse·s.

Enfin, le site internet www.popsu.archi.fr constitue un relais des productions du programme.

Conditions de candidature et modalités de réponse

Cette consultation s'adresse à **l'ensemble des acteur·rice·s de l'urbain** souhaitant constituer une équipe pour mener une étude de cas selon les objectifs et principes décrits ci-dessus. L'équipe devra rassembler l'expertise nécessaire, y compris d'un point de vue disciplinaire, pour répondre aux enjeux identifiés. **Elle inclura au moins un·e chercheur·se salarié·e d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche français.** Cet établissement sera le gestionnaire de la subvention allouée aux lauréat·e·s de la présente consultation.

L'étude de cas proposée par l'équipe portera sur le territoire d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale comptant jusqu'à **20 000 habitant·e·s**. S'agissant d'une recherche-action, dans laquelle une collectivité est à la fois objet et partie prenante de l'étude, l'équipe de recherche devra justifier de l'intérêt des représentant·e·s de la collectivité, élu·e·s et/ou services (inter)communaux.

Si les équipes peuvent travailler à l'échelle communale, elles seront dans tous les cas attentives :

- Aux **effets de l'intégration intercommunale**,
- À la **prise en compte des dynamiques territoriales** dans lesquelles le territoire d'étude est impliqué (aire d'influence métropolitaine, relations aux territoires ruraux, etc.),
- À organiser des **complémentarités** avec les éventuels programmes nationaux visant au développement territorial mis en œuvre au sein du territoire étudié (Petites Villes de Demain, Action Cœur de Ville, Ateliers des territoires, Territoires d'industrie, démarche Écoquartiers, Accélérateur de projets citoyens, etc.),
- À identifier, au-delà des institutions publiques, **les acteur·rice·s du développement du territoire et à les impliquer dans la recherche**. Le cas échéant, les candidat·e·s sont encouragé·e·s à recueillir leur engagement de principe.

Le jury, composé de chercheur·e·s et de représentant·e·s du Collège des partenaires du programme POPSU Territoires, évaluera les propositions sur la base des critères suivants :

- La pertinence de la problématique ;
- L'articulation avec le terrain d'étude et le système d'acteur·rice·s impliqué ;
- La qualité scientifique de la candidature et la capacité à monter en généralité ;
- La capacité à s'inscrire dans la stratégie de valorisation du programme ;
- La faisabilité et la soutenabilité de la recherche ;

- La complémentarité du projet (thématique, disciplinaire, géographique, etc.) vis-à-vis des recherches menées dans le cadre des deux premières sessions du programme

La réponse à la consultation comprendra :

- Une note précisant le terrain d'étude, la problématique, la méthodologie et le dispositif de valorisation envisagés, n'excédant pas 5 pages ;
- Un budget prévisionnel (modèle accessible sur le site du programme : www.popsu.archi.fr/) ;
- Un formulaire résumant la candidature (modèle accessible à l'adresse suivante : www.popsu.archi.fr/) ;
- Un curriculum vitae synthétique, n'excédant pas une page, de chaque membre de l'équipe de recherche ; > Une lettre d'engagement des représentant·e·s de la collectivité, élu·e·s et/ou services (inter)communaux, ainsi que, le cas échéant, de tout autre acteur·rice impliqué·e dans la recherche ;
- Le RIB et le SIRET de la structure de rattachement du/de la responsable scientifique.

La date limite de candidature est fixée au lundi 9 novembre 2020, inclus.

ANNEXE 2 : Réponse de l'équipe ESO-Caen / DDTM du Calvados



Co-construire un programme local d'inclusion sociale et générationnelle

Recherche-action dans une commune nouvelle en construction : Caumont-sur-Aure (Calvados)

Caumont-sur-Aure une commune nouvelle dans une intercommunalité élargie

Caumont-sur-Aure, située au sud-ouest de la métropole caennaise, est une commune nouvelle fondée en 2017. Elle regroupe 2 368 habitants sur trois communes historiques : Caumont-l'Éventé, Livry, La Vacquerie. S'étendant sur 40 km², Caumont-sur-Aure est intégrée à la communauté de communes *Pré-Bocage-Intercom*. Ce nouvel EPCI a été constitué en janvier 2017 pour entrer en conformité avec la loi NOTRe. Issue de la fusion des deux EPCI plus anciens de *Villers-Bocage Intercom* et de *Aunay-Caumont Intercom*, *Pré-Bocage-Intercom* regroupe 27 communes et compte un peu plus de 25 000 habitants (voir carte en Annexe).

Caumont-sur-Aure s'inscrit dans un espace rural de très faible densité, au sein duquel le bourg de Caumont-l'Éventé s'affirme comme une centralité, tant en termes de services que de commerces (zone de chalandise évaluée à près de 6 000 habitants). Caumont-sur-Aure se situe entre 20 et 30 minutes de voiture de trois agglomérations importantes : Caen à l'Est, rendu facilement accessible via une autoroute gratuite (A84), Bayeux au Nord, Saint-Lô à l'Ouest, préfecture du département de la Manche. À moins de 15 minutes, se trouve la commune de Villers-Bocage, petite ville de 3 000 habitants, dynamique démographiquement et économiquement, qui apparaît comme un centre de services pour l'intercommunalité de *Pré-Bocage-Intercom*.

La commune nouvelle de Caumont-sur-Aure présente une situation duale. D'une part, elle offre une micro-centralité au service de la population locale. D'autre part, elle s'inscrit dans l'attraction plus ou moins intense de plusieurs centres urbains proches, avec une inflexion marquée vers la métropole calvadosienne¹. Caumont-sur-Aure fait partie des communes multi-polarisées situées autour de l'aire urbaine caennaise selon le *Zonage en Aires urbaines* produit par l'INSEE en 2010. Elle apparaît comme une commune de la couronne du pôle caennais dans le *Zonage en Aires d'attraction des villes*, qui succède au ZAU en 2020².

Compter sur ses propres forces pour intégrer les populations vulnérables

Fort de d'une large palette de services et de commerces quotidiens (écoles, collège, alimentation, santé, crèche, etc.), Caumont-sur-Aure entretient relativement peu de relations avec Villers-Bocage. En ce qui concerne les services plus spécialisés (lycées, formations supérieures et continues, commerces, santé) proposés par les villes voisines, le caractère multi-polarisé du territoire laisse penser que les habitants arbitrent sur la destination en fonction de leurs besoins et de leurs habitudes. Mais, comme

¹ Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME), 2009, *Contribution de l'AUCAME à la définition de l'emprise urbaine de la région caennaise*, 24 pages plus annexes. Disponible en ligne : <https://www.aucame.fr/webpubliations/etudes/fichiers/23389%20-%20AUCAME%20empriseurbaine.pdf>.
Egalement, INSEE Flash Basse-Normandie n°11, 2014, *Le nouvel équilibre de l'aire urbaine caennaise*, INSEE Basse-Normandie, décembre 2014, 2 p. Disponible en ligne : file:///C:/Users/Administrateur/Downloads/inf_11%2012.pdf.

² Explications méthodologiques sur le site de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/information/4803954#-text:Le%20zonage%20en%20aires%20de%20ville%20communale%20de%20densite%20C3%A9>

c'est le cas dans la quasi-totalité des territoires ruraux, le moyen exclusif de mobilité revient à l'automobile, quelque-soit le motif du déplacement.

Or, la population de Caumont-sur-Aure est relativement peu motorisée : 88 % des ménages possèdent au moins un véhicule contre 90 ou 95 % dans les communes voisines. De plus, une part importante des ménages dispose de revenus faibles. À Caumont-sur-Aure, le revenu moyen disponible s'élève à 18 290 € contre 20 556 € pour le reste du département. Peu motorisés et peu solvables, ces populations apparaissent donc doublement captives. En conséquence, elles sont d'autant plus dépendantes de l'offre locale de services et d'équipements.

Ces indicateurs sociaux défavorables constituent des points de vigilance parfaitement intégrés par les élus municipaux. Ainsi, peut-on lire dans le pré-dossier élaboré par la collectivité en vue de candidater au programme *Petites Villes de demain* : « Les personnes âgées vivant seules représentent 31,5 % des ménages. Or, dans nos communes rurales, cela suppose un fort risque d'isolement et de rupture sociale. Ces personnes seules sont souvent âgées et majoritairement des femmes. Cela souligne le **besoin de lien social et de lieux sociaux de proximité** »³. Même préoccupation dans le bulletin municipal du mois de juillet 2020 qui inaugure le nouveau mandat : « ... maintenir la cohésion sociale, soutenir les plus démunis, ... renforcer le lien social et associatif »⁴.

En conséquence, l'équipe municipale reconduite lors de la dernière consultation poursuit l'objectif de multiplier les « lieux sociaux ». Après avoir boudé les projets d'une maison citoyenne qui agrégera un ensemble d'offres (médiathèque, musée numérique 'Micro-Folie', relais-assistance maternelle, espaces de rencontres, Maison France-Service), la collectivité s'engage dans l'installation d'un pôle de santé en cœur de bourg. Dans le cadre du programme *Petite ville de demain*, elle engage un projet de requalification des espaces publics afin de valoriser la centralité de la commune historique de Caumont-l'Éventé, d'y faciliter les flux piétons et les interactions sociales⁵. En outre, est projeté le déplacement du marché hebdomadaire vers la place de l'Église, ce qui permettra de rassembler en un même lieu commerces ambulants et offre sédentaire. Ce déplacement permettra de libérer une halle ultérieurement transformée en espace culturel et artistique, un projet porté en concertation avec une association locale soutenue par l'intercommunalité.

Un programme inclusif pour accompagner la politique d'investissement

La situation de Caumont-sur-Aure se caractérise par un bouillonnement de projets d'aménagement qui, pour nombre d'entre eux, seront formalisés dans le futur dossier de candidature *Petites villes de demain*, élaboré conjointement avec la communauté de communes, ce périmètre comptant deux autres bourgs candidats au programme PVD (Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon).

De tels investissements apparaissent indispensables pour renforcer les aménités d'une commune devenue périphérique, suite à l'élargissement intercommunal de 2017. En outre, l'action municipale doit prendre en compte la forte proportion de ménages modestes ou vulnérables qui résident dans la commune nouvelle. Située dans un entre-deux entre Caen, Bayeux et Saint-Lô, ces populations peu mobiles, souvent âgées, peinent à accéder aux services proposés par des villes de plus grande taille, même si ces dernières sont proches. Disposer d'un cadre de vie et d'un équipement local conforté permettra donc d'améliorer la qualité de vie de ces populations.

Une stratégie « entrepreneuriale » s'avère incontournable pour renforcer la centralité du bourg de Caumont-l'Éventé en développant des investissements permettant de développer l'attractivité et d'attirer de nouveaux habitants. De tels investissements seront toutefois insuffisants s'ils ne sont pas complétés par des actions visant à activer la citoyenneté locale

³ Mairie de Caumont-sur-Aure, 2020, Réponse au programme « Petites villes de demain ». Dossier de candidature sur les orientations stratégiques, besoins et priorités sur la restructuration du bourg de Caumont-sur-Aure, 10 pages

⁴ Editorial de Christophe Boulanger, Maire de Caumont-sur-Aure, L'Écho-montais, Bulletin municipal de la commune de Caumont-sur-Aure n° 8, juillet 2020

⁵ La requalification concernera plusieurs rues du centre, ainsi que les principales places publiques : place de la Marie, place de l'Église, place de l'ancienne gare, place Saint-Clair

dans une commune nouvelle qui reste en construction. En parallèle, il s'agit donc de développer des actions « d'accompagnement » dirigées vers les habitants déjà présents, en valorisant leur implication dans la gestion du projet communal et dans le portage de projets complémentaires afin de coupler le paradigme de l'attrait à celui de l'attractivité.

Pour réussir, il est donc nécessaire que le programme d'investissement porté par la majorité municipale associe une large part des citoyens dans une démarche de co-construction et d'appropriation. Lorsqu'ils seront en service, ces équipements auront besoin d'un public d'usagers fidèles, d'une adaptation permanente aux besoins, voire de bénévoles disposés à s'engager dans leur fonctionnement quotidien.

Élaborée en concertation avec le Maire de Caumont-sur-Aure, les élus municipaux et les services de la DDTM du Calvados, la proposition qui suit vise à **co-construire un programme local d'inclusion sociale et générationnelle** visant à accompagner le programme d'investissement. Ne pouvant se limiter au consensus mou ou à l'indifférence polie, un tel programme suppose de mobiliser une part notable de la population caumontaise afin que cette dernière soit incluse dans les projets d'aménagement et, plus largement, dans la définition de l'avenir communal.

L'équipe de recherche-action mobilisée pour cette tâche est composée comme suit (voir CV joints) :

Trois chercheurs universitaires membres du laboratoire de géographie sociale ESO-Caen, intégré dans l'Unité Mixte de Recherche CNRS *Espaces et Sociétés*⁶. Dima El Khouri-Tannous (docteure en géographie sociale et urbaine), Alice Rouyer (Maître de Conférences en géographie) Pierre Bergel (Professeur de géographie, directeur du laboratoire ESO-Caen).

Trois agents de la DDTM du Calvados. Sophie Lardilleux (responsable de la Délégation Territoriale des Bocages, référente locale de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), Stéphane Héard (Chargé de mission « Études »), Géraldine Martin (Responsable du service Aménagement, en charge de l'accompagnement local du programme *Petites Villes de Demain*).

Cette équipe sera systématiquement associée aux travaux des élus et des techniciens de *Pré-Bocage-Intercom* et de Caumont-sur-Aure, ces derniers s'engageant en outre à contribuer matériellement à la bonne fin du programme de recherche.

Une recherche-action en cinq phases

Les **trois premières phases** de la recherche-action proposent une méthode progressive pour **élaborer un programme local d'inclusion sociale et générationnelle à Caumont-sur-Aure**. Elles convergeront lors d'une **4^{ème} phase (séminaire de co-construction)**, qui précèdera une **5^{ème} phase de formalisation et de montée en généralité**.

Phase « Réflexion et écoute » (janvier – juillet 2021).

Suivant Olivier Bouba-Olga, il est proposé d'activer la mobilisation des populations par **l'élaboration d'un récit territorial, à la fois commun, inclusif et partagé**⁷.

Après un moment de prise de connaissance du terrain, il s'agira dans cette phase de contribuer à la co-construction d'un récit susceptible d'entraîner la population de la commune nouvelle vers un avenir à la fois commun et solidaire. Ce récit visera à développer une mobilisation autour des futurs équipements collectifs et de leurs usages.

L'objectif est d'utiliser ces équipements comme des outils de solidarité en direction des populations les plus défavorisées de la commune, principalement les personnes âgées isolées. Considérés comme des biens communs, ces équipements pourront ainsi participer activement à l'inclusion sociale et générationnelle.

Cette phase doit permettre l'insertion de l'équipe de recherche-action dans le contexte local tout en explicitant l'objet de sa présence, son rôle et sa fonction. Elle doit également servir à mobiliser des volontaires qui initieront la co-construction du récit territorial.

⁶ Pour plus de détails, voir <http://eso.cmis.fr/index.html>

⁷ BOUBA-OLGA (O.), 2018. *Pour un nouveau récit territorial*. Les conférences du PDPSU. 31 p.

Comportant plusieurs temps d'entretiens libres exploratoires, cette étape doit permettre une découverte à la fois matérielle et sensible de l'espace d'étude (centre-bourg, commune nouvelle, intercommunalité, espace relationnel étendu). Elle doit également permettre de formaliser les aspirations, les imaginaires, les désirs exprimés par un échantillon de personnes, résidant ou non dans la commune nouvelle (*quel avenir les résidents et les usagers imaginent-ils pour le centre-bourg et ses futurs équipements ? Pour la commune nouvelle ? Comment peuvent-ils mettre en récit cet imaginaire ?*).

Cinq outils d'investigations seront utilisés :

- observations et entretiens libres exploratoires / immersion dans le contexte afin de se rendre familier aux usagers du terrain d'étude.
- présentations publiques pour expliciter le programme POPSU et l'objet de la recherche-action.
- focus group
- entretiens individuels approfondis
- parcours commentés

Phase « Préparation » (février – mars 2021)

Plus brève et enchâssée dans la précédente, cette phase visera à **étayer la construction du récit territorial**. Sans surimposer à la parole habitante un discours d'experts ou de « sachants », il s'agira de fournir des éléments factuels ou des clés d'analyse et de compréhension afin que **le récit territorial se transforme en un référentiel performatif permettant de susciter l'action d'activation**.

Ces investigations seront mobilisées au service de la phase « Réflexion et écoute ». Trois types de travaux complémentaires seront mis en discussion : un examen quantitatif du territoire d'étude de type diagnostic, des recherches comparatives (benchmarking), une immersion approfondie sur le terrain.

Cette phase doit permettre de poser la question de la performativité du récit : comment développer la performativité d'un discours afin que ce dernier devienne mobilisateur ? Comment transformer un récit en un référentiel pour l'action³ ?

Phase « Action » (juin – juillet 2021)

Sous forme d'ateliers participatifs regroupant les volontaires les plus impliqués, cette phase visera à **concrétiser les récits et les référentiels co-construits dans les deux phases antérieures**. Il s'agira de définir le programme local d'inclusion sociale et générationnelle et d'examiner les conditions de sa réussite.

Des ateliers participatifs auront pour fonction de sélectionner un ou deux projets d'inclusion sociale et, sans se substituer aux élus, de recenser leurs conditions de faisabilité. Les résultats de ces travaux seront présentés lors du séminaire de co-construction qui aura lieu à l'automne 2021.

Séminaire de co-construction (automne 2021)

Ces trois premières phases culmineront dans un **Séminaire de co-construction**. En plus d'un versant réflexif, voire académique, cette manifestation proposera des animations et des événements chargés de traduire en acte la mobilisation locale.

Formalisation, écriture, conditions de la transposabilité (novembre – décembre 2021)

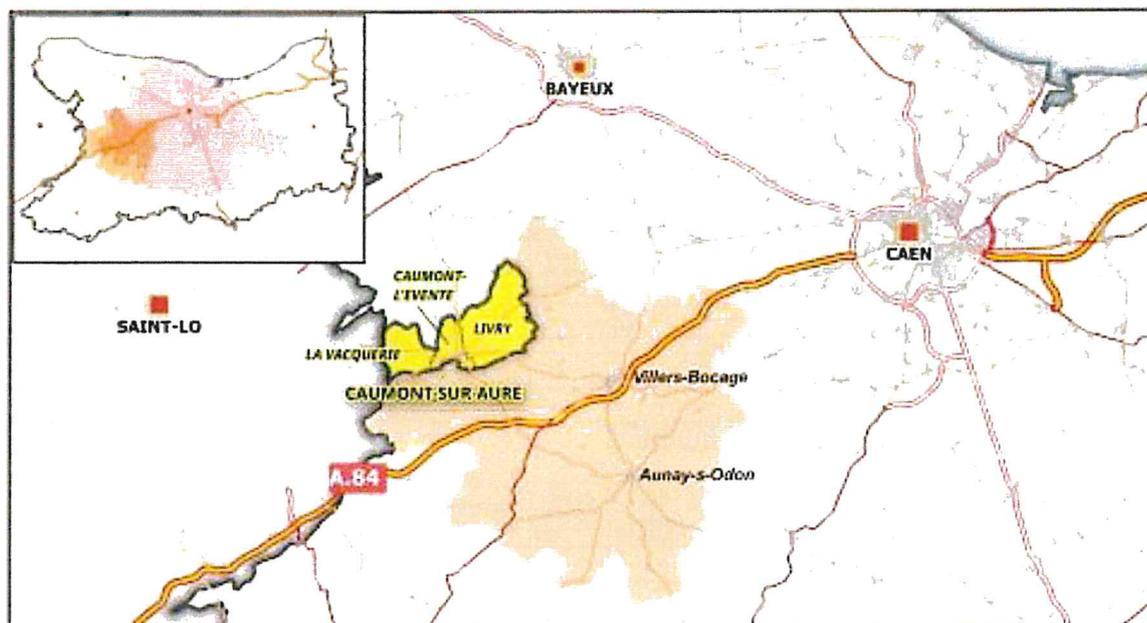
Enfin, une cinquième phase s'attachera au bilan, à la formalisation et à la mise en généralité afin de comprendre sous quelles conditions l'expérience menée à Caumont-sur-Aure pourrait être transposée dans d'autres situations et sur d'autres terrains. C'est dans cette phase que sera élaboré le livrable.

³ Cf. les travaux de Pierre MULLER, qui a développé une approche cognitive dans l'analyse des politiques publiques. Selon lui, la définition d'une politique publique engage une représentation de la réalité en préalable à sa mise en œuvre, destinée à servir de référentiel à cette politique. Cf. MULLER (P.), 2019, entrée « Référentiel » in BOUSSAGUET (L.) JACQUOT (S.) RAVINET (P.), 2019, Dictionnaire des politiques publiques, Paris, Presses de Sciences Po, 5^{ème} édition, 848 p.

Planning de la recherche-action

Phase	Durée Estimée	Type d'activité	Publics envisagés
Phase Réflexion et écoute	Janvier 2021	Observations Entretiens libres exploratoires	Maire et élus de Caumont/Aure. Personnes ressources locales (milieu associatif, commerçants, propriétaires de chambres d'hôtes, etc.). Élus de l'EPCI. Élus des communes de Villers-Bocage et d'Aunay-sur-Odon.
	Avril - Mai 2021	Deux ou trois présentations publiques du programme POPSU-Territoires. Quelle déclinaison à Caumont ? Quel rôle pour l'équipe POPSU ?	Ouvertes à tous (publicité large) (Appel à volontariat pour les Focus-Groups et les entretiens semi-directifs (voir ci-dessous)).
	Mai - Juillet 2021	Focus Groups : entretiens collectifs libres sur les équipements futurs et sur l'avenir de la commune.	Participants s'étant déclarés volontaires au cours des présentations publiques
	Mai - Juillet 2021	Entretiens semi-directifs individuels	Responsables associatifs. Acteurs socio-professionnels. Chefs d'établissements scolaires. Participants volontaires.
	Juin - Juillet 2021	Parcours commentés dans le bourg centre et dans le reste de la commune nouvelle	Élus. Volontaires résidents et non résidents. Invités extérieurs.
Phase Préparation	Février - Mars 2021	Analyse de données à l'échelle du bourg-centre, de la commune nouvelle, de l'intercommunalité et de ses deux autres pôles (Villers-Bocage et Aunay-sur-Odon)	Étude quantitative ESO. Entretiens avec des personnes extérieures (élus/services départementaux et régionaux, services de l'État, Chambres consulaires, etc.). Parangonnage d'expériences similaires sur d'autres territoires.
Phase Action	Avril - Mai 2021	<u>Ateliers participatifs 1</u> Co-construction sur 3-4 sujets repérés dans la phase « Réflexion et écoute »	Volontaires impliqués détectés au cours de la phase « Réflexion et écoute » Élus. Acteurs associés.
	Juin 2021	<u>Ateliers participatifs 2</u> Comment faire émerger un projet local d'inclusion sociale et générationnelle ? Comment hiérarchiser, phaser, sélectionner ?	Même acteurs que les ateliers 1
	Juillet 2021	Préparation d'un ou deux projets d'inclusion sociale et générationnelle en vue de leur réalisation ultérieure.	Volontaires très impliqués. Élus municipaux et intercommunaux. Acteurs partenaires repérés.
Séminaire	Octobre 2021	Séminaire de co-construction. Première prise de recul et montée en généralité. Présentation des projets d'inclusion sociale et générationnelle.	Tous publics pour le séminaire et les événements liés (manifestations artistiques, représentations théâtre de rue, parcours théâtralisés, ...). Participation de chercheurs extérieurs et d'étudiants du Master MADURA
Mise en forme, montée en généralité	Nov. - Déc. 2021	<i>Bilan de l'action, seconde prise de recul, mise en forme. Comment transformer une expérience localisée en une proposition méthodologique susceptible d'être transposée ?</i> Production du livrable.	

Annexe : Caumont-sur-Aure dans le département du Calvados. Carte de situation



0 10 km

Communauté de Communes Pré Bocage Intercom

Commune Nouvelle de Caumont-sur-Aure

ANNEXE 3 : Annexe financière



UNIVERSITE
CAEN NORMANDIE

Evaluation des coûts complets de recherche

Type	contrat de recherche	Durée convention	12
Laboratoire	ESO	Nom du contractant	Ministère de la transition écologique (POPSU Territoires)
Composante	11 UFR Seggat	Objet de la convention	AAP : Du bourg à la commune nouvelle
Nom responsable scientifique	BERGEL Pierre		

COÛTS DIRECTS

A Frais de personnels

Permanent du laboratoire ▼	NOM Prénom	INM	Nb mois travaillés	Nb moyen heures/mois	Coût annuel
Enseignant-Chercheur	BERGEL Pierre	1062	12	12	114 888,02 €
	ROUYER Alice	885	12	12	95 724,10 €
	PAUCHARD Laura	411	12	2	44 454,02 €
					0,00 €
					0,00 €
					0,00 €
					0,00 €
Chercheur EPST					0,00 €
					0,00 €

Exonération des charges de personnels titulaires

Total A **19 534,73 €**

Personnel contractuel ▼	NOM Prénom	Brut mensuel	Nb mois travaillés	Taux emploi	Coût annuel
IE, 2C, ech03	A recruter	1 982,19 €	12,0	60 %	34 014,36 €
		- €			0,00 €
		- €			0,00 €

Total B **21 000,00 €**

B Autres frais directement imputables	Montant HT
Equipements	
Frais de missions	2 000,00 €
Fonctionnement	7 000,00 €

Total C **9 000,00 €**

Equipement utilisé	Description	Prix d'achat HT	Taux d'utilisation annuel	Nombre heures utilisées	Année Achat	Durée
Matériel scientifique après 2010			1607			5
			8780			

Total D **0,00 €**

COÛTS INDIRECTS

Frais d'hébergement, fonctionnement et de gestion

UFR de Rattachement ▼	Laboratoire	coût horaire	Nombre heures travaillées	Coût
11 UFR Seggat	ESO	0,666 €/h	1276	849,95 €
Frais de siège (services centraux et communs de l'UCN)		8,241 €/h	1276	10 517,22 €
Exonération des frais				

Total E **11 367,17 €**

Taux forfaitaire de frais de gestion et d'hébergement UCN - DRI	Taux	Coût
	16 %	0,00 €

Total F **0,00 €**

COÛTS COMPLETS HT (coûts directs + coûts indirects)	<i>(Total A+B+C+D+E+F)</i>	60 901,91 €
--	----------------------------	--------------------

AUTOFINANCEMENT UNICAEN	30 901,91 €
--------------------------------	--------------------

Financement demandé	30 000,00 €
----------------------------	--------------------